

Message du Conseil communal au Conseil général N° 66 du 11 janvier 2016

OBJET : Crédit de Frs 2'162'100.00 pour le projet d'alimentation en eau du hameau de Sceut

1. CONDITIONS GENERALES

L'alimentation en eau de la localité de Sceut est actuellement assurée par 3 captages situés en dessous du restaurant de la Roche et est ensuite acheminée jusqu'à la station de pompage dans un réservoir d'eau brute de 20m³ qui sert de tampon avant le pompage. L'eau est ensuite refoulée dans le réservoir de Sceut. Depuis ce réservoir, l'eau est distribuée à Sceut et à la 2^{ème} section de St-Brais.

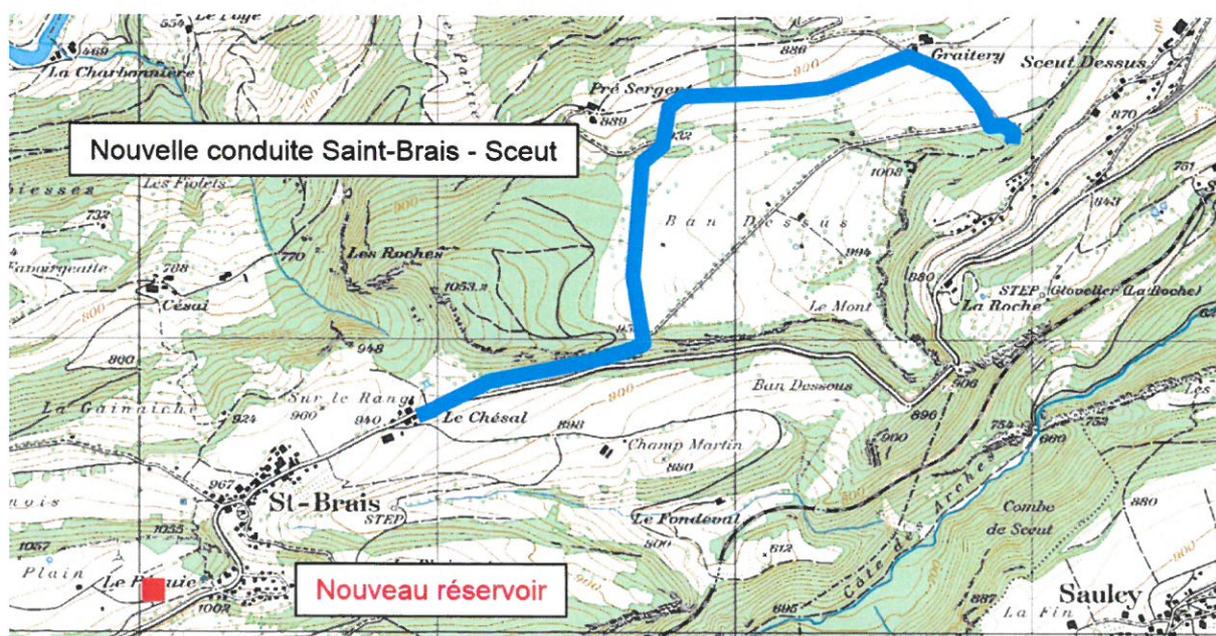
Les 3 captages situés en aval du restaurant de la Roche et la H18 sont très vulnérables. Les prescriptions de protection de la zone S2 peuvent difficilement être mises en application.

Ces sources karstiques de surface sont très sensibles à la pluie. Lors de précipitations, immédiatement la turbidité augmente fortement et rend le traitement de cette eau difficile.

Le réservoir actuel construit en 1941 à une capacité de 150 m³, réparti à parts égales entre les réserves d'alimentation et de défense incendie. Le besoin journalier moyen est de l'ordre de 40 m³/j avec l'eau fournie à la 2^{ème} section de St-Brais. Ce réservoir n'est composé que d'une seule cuve, cela rend très problématique les opérations de nettoyage et d'entretien.

D'autre part, l'ouvrage et ces équipements âgés maintenant de plus de 70 ans n'ont jamais fait l'objet de réfection. L'ouvrage n'est plus conforme à la loi sur les denrées alimentaires et devrait faire l'objet d'un important assainissement.

Pour résoudre les problèmes évoqués ci-dessus, il est nécessaire de réaliser des travaux d'envergure pour alimenter la localité de Sceut avec de l'eau de qualité. Les plans généraux d'alimentation (PGA) de Haute-Sorne et de St-Brais planifient la réalisation d'une conduite de transport depuis la commune de St-Brais ainsi que la réalisation d'un nouveau réservoir de 350 m³ sur le territoire de St-Brais. La création d'un réservoir avec une utilité intercommunale permettra une gestion plus aisée de la surveillance et de l'entretien, ainsi qu'une plus grande sécurité pour les consommateurs. Tous les points faibles vis-à-vis de l'autocontrôle seront résolus et rendront ces installations conformes à la loi sur les denrées alimentaires (LDAI 817.0).



2. CONSIDERATIONS PARTICULIERES

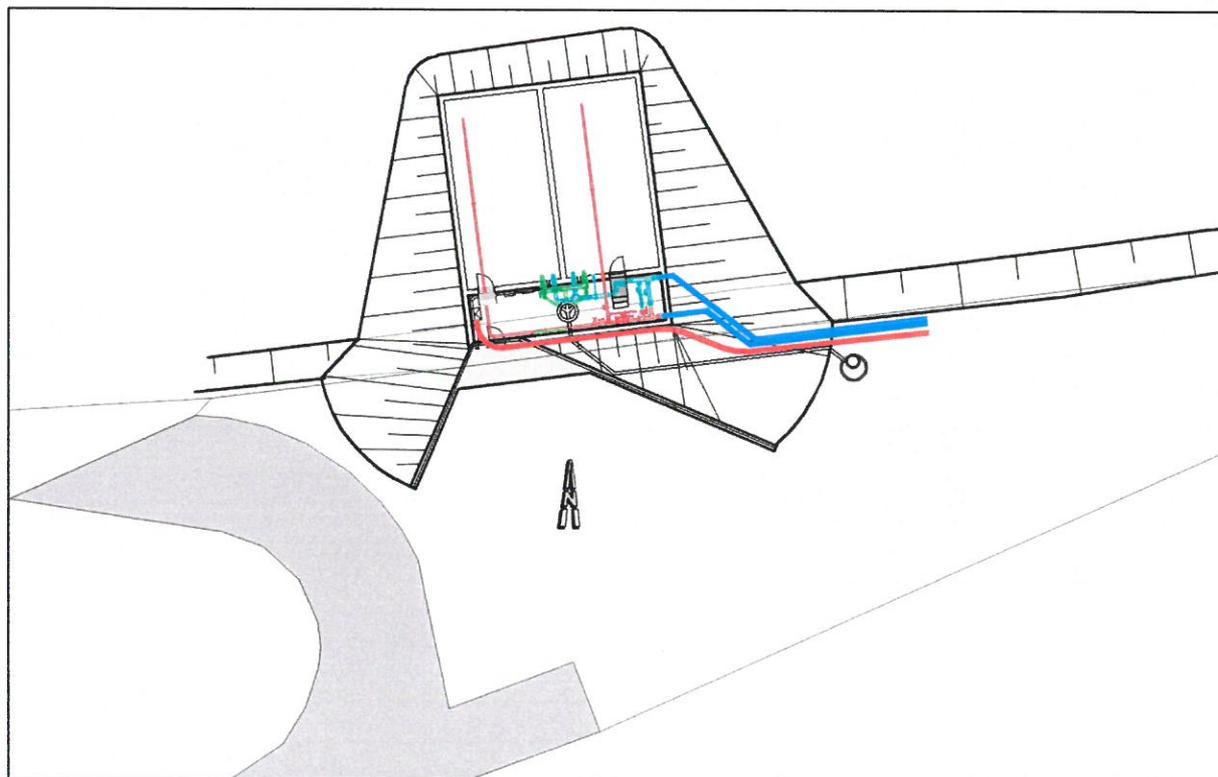
Ce projet intercommunal est le résultat d'une analyse approfondie des besoins des 3 services des eaux. L'exécution et la mise en commun de plusieurs ouvrages permettent de réaliser des économies et d'optimiser la distribution d'eau à St-Brais et à Sceut.

2.1 Aménagement du nouveau réservoir

Le nouveau réservoir d'une contenance de 350 m³ sera composé d'un local technique ainsi que de 2 cuves de 175 m³ chacune. La création de 2 cuves permet de limiter la portée de la dalle et permet également de faciliter grandement l'entretien de celle-ci. Le réservoir restera constamment en fonction et une réserve incendie sera disponible en tout temps. Chaque cuve sera munie d'une porte pression permettant d'y accéder pour les opérations de nettoyage.

Afin de garantir les débits et pressions incendies de St-Brais et de Sceut, le nouveau réservoir devra être construit plus haut que le réservoir existant de St-Brais. Il sera entièrement enterré, son implantation a été choisie de façon à obtenir un équilibre des remblais et des déblais. Une épaisseur de terrain de 50 cm au minimum sera reconstituée sur la dalle de couverture. Les remblais latéraux seront façonnés avec des pentes de 2:3 permettant de limiter l'emprise du réservoir.

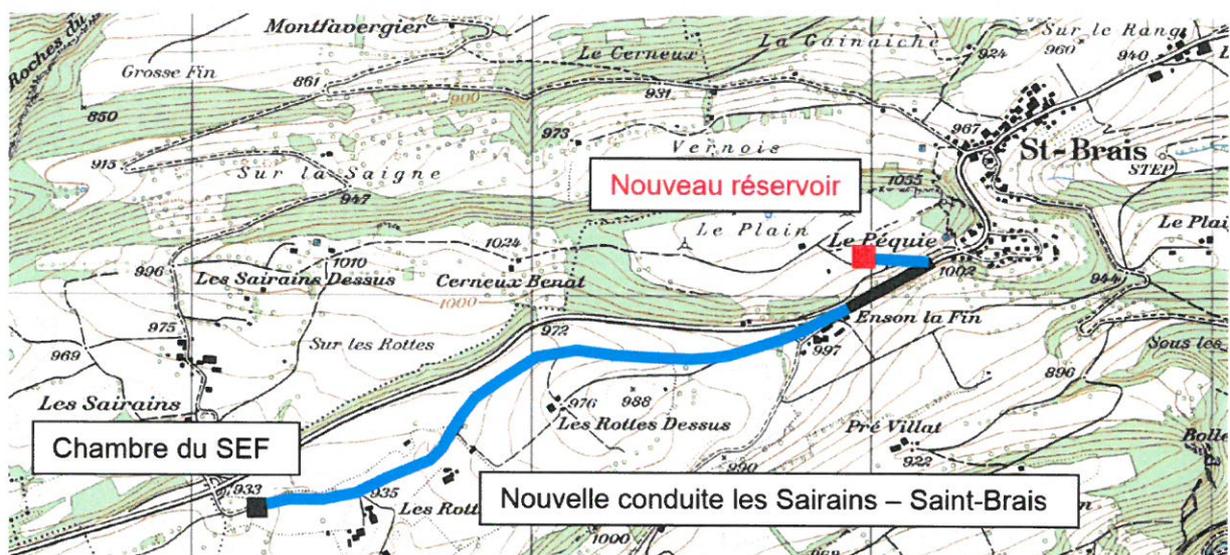
L'avant-place du réservoir qui servira autant comme place de rebroussement que de parcage pour les personnes devant entretenir et intervenir dans le réservoir sera aménagé avec une place en gravier.



2.2 Alimentation du nouveau réservoir

Les conduites existantes entre le réseau du SEF à la chambre des Sairains et la commune de St-Brais sont en fonte DN80 et DN90 et date de 1934. La vétusté et le diamètre insuffisant de cette conduite nécessitent son remplacement pour l'alimentation du nouveau réservoir.

Le renouvellement sera effectué avec un tuyau PE PN16 DN 160/130.8 permettant de répondre aux exigences de débits, pression et durabilité.



2.3 Alimentation de Sceut

La nouvelle conduite d'eau potable entre St-Brais et Sceut se connecte au réseau actuel de St-Brais au lieu-dit « Le Chésal » et aboutit au réseau de Sceut au droit du réservoir actuel. Pour assurer le débit minimal pour la défense incendie de Sceut, une conduite en PE PN 16 DN 180/147 sur environ 1600 mètres et en PE PN 16 DN160/130.8 sur environ 1400 mètres est nécessaire, respectivement depuis le Chésal jusqu'au Pré-Sergent et du Pré-Sergent jusqu'au réservoir de Sceut.

Le tracé choisi n'est pas le tracé le plus court entre le Chésal et le réservoir de Sceut. Celui-ci a néanmoins été retenu car il permet pour une faible sur-longueur de remplacer une très grande partie du réseau d'eau existant de la 2^{ème} section de St-Brais.

Pour garantir des conditions de pression et débits équivalents à celles existantes à Sceut, une chambre de régulation de pression doit être construite.

3. CONSIDERATIONS FINANCIERES

Le devis des travaux a été établi sur la base d'un avant-métré rapporté à des valeurs caractéristiques de coûts pour des ouvrages similaires. Ce devis sera affiné dès le retour des offres des corps de métiers principaux à fin janvier 2016.

Le tableau ci-dessous résume les coûts estimatifs par parties d'ouvrage ainsi que la répartition des charges entre Haute-Sorne et St-Brais. Cette répartition a fait l'objet d'une convention entre les 2 exécutifs communaux.

Secteur	coût estimatif (TTC)	Répartition, prise en charge		Explicatif
		St-Brais	Haute- Sorne	
Conduite Sairains / St-Brais L = 1'969 m	573'400.-	67%	33%	Conduite de transport utile aux 2 communes. Pourcentage selon les volumes consommés
Nouveau réservoir de St-Brais V = 350 m ³	618'600.-	67%	33%	Réservoir utile aux 2 communes. Pourcentage selon les volumes consommés.
Conduite St-Brais-Sceut L = 3'003 m	696'400.- : Selon détail ci-dessous.			
Conduite St-Brais-Sceut (tracé optimal) L = 2'466 m	571'000.-	0%	100%	Conduite de transport essentiellement utile à Haute-Sorne.
Conduite St-Brais / Sceut (surlongueur pour le réseau de la 2 ^{ème} section) L = 537 m	125'400.-	100%	0%	Longueur supplémentaire induite par la 2 ^{ème} section. Essentiellement utile à St- Brais
Chambre de régulation St-Brais	45'000.-	100%	0%	Chambre de régulation essentiellement utile à St- Brais.
Chambre de régulation Sceut	76'100.-	0%	100%	Chambre de régulation essentiellement utile à Sceut.
Chambre de régulation 2 ^{ème} section et chambres de vannes	44'700	100%	0%	Chambres essentiellement utile à la 2 ^{ème} section.
Déconstruction de la STAP de Sceut	28'600.-	0%	100%	Essentiellement utile à Haute-Sorne
Déconstruction du réservoir de Sceut	46'900.-	0%	100%	Essentiellement utile à Haute-Sorne
Déconstruction du réservoir de St- Brais	32'300.-	67%	33%	Selon convention, taux identique à la construction du nouveau réservoir.
Montant total TTC	2'162'100.-	1'035'400.-	1'126'600.-	

Coût de la réalisation :

Montant total du crédit	Fr.	2'162'100.-
<i>./. Part à charge de la Commune de Saint-Brais</i>	Fr.	1'035'400.-
Part à charge de la Commune de Haute-Sorne	Fr.	1'126'600.-

4. FINANCEMENT

La commune de St-Brais assumera le rôle de maître d'ouvrage.

Les subventions attendues de l'ECA, l'ENV, l'ECR et l'OFAG seront comprises entre 66 et 75 %. Celles-ci seront confirmées après la votation des crédits par les 2 communes.

Besoin en financement :

Coût brut de réalisation à charge de Haute-Sorne	Fr.	1'126'600.-
<i>./. Subvention à recevoir (66 %)</i>	Fr.	744'600.-
Recours à l'emprunt		
Sous réserve des subventions à recevoir	Fr.	382'000.-

La dépense sera couverte par voie d'emprunt à charge du service des eaux.

Dépréciation annuelle (amortissement comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Amortissement sur la valeur 2.00 % de Fr. 1'126'600.- Fr. 22'500.-

La réalisation sera donc totalement amortie dans un délai de 17 ans.

Charge financière annuelle :

Remboursement de la dette sur 15 ans
Sur besoin net de financement (Fr. 382'000.-) Fr. 25'500.-

Charge d'intérêts 2.00 % sur (Fr. 382'000.-) Fr. 7'640.-

Charge financière annuelle Fr. 33'640.-

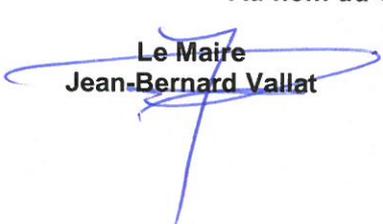
5. PREAVIS DES AUTORITES

Le dicastère des finances, budget et développement économique, le dicastère des travaux publics et services industriels ainsi que le Conseil communal à leur unanimité, préavisent favorablement cet objet pour la votation populaire du 28 février 2016.

Le Conseil général est invité à préavisier favorablement cet objet.

Haute-Sorne, le 11 janvier 2016

Au nom du Conseil communal


Le Maire
Jean-Bernard Vallat


Le Secrétaire
Michel Guerdat